

COMMUNE DE TALMAS

<p>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2006</p>
--

Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire

Étaient présents : MM. BORDET, ROUSSEL, PREVOT Samuel, LOMBARD, DEBUYSSCHER, FREY MACEWKO, PREVOST Christian, Mme LEBEGUE.

Étaient absents non excusés : Mme DHEILLY, MM. BEUVIN, TOULEMONDE, VAN DEN EYNDE

Secrétaire : M. Samuel PREVOT

1°) Restructuration des bâtiments scolaires

- **Demande de permis de construire** : établie par l'architecte, M. LAMOUCHE. Toutefois, en vertu du règlement actuel du P.O.S., la D.D.E. fait remarquer que les pentes de toiture doivent être à 20° et que la demande de permis ne peut être acceptée en l'état. Le futur Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) prévoit qu'il n'est pas fixé de règles pour les constructions affectées à des services publics qui n'ont pas de caractère industriel ou commercial.
- **Subventions accordées** : rappel
 - Etat : Dotation Globale d'Équipement
 - Conseil Régional : FRAPP
 - Conseil Général via la Communauté de Communes Bocage Hallue : déplafonnement du projet par la Communauté de Communes – attribution d'une subvention de 10 %, soit 48 000 €
 - Caisse d'Allocations Familiales
- **Architecte** : M. LAMOUCHE de Paris

A titre d'information, M. le Maire signale qu'il n'est plus accordé de subventions (D.G.E.) pour les constructions de salles des fêtes et la rénovation des églises (sauf urgence sur les problèmes de toiture, etc..).

2°) Construction "espace associations" place publique

Résultat du marché par procédure adaptée : deux réponses suite à l'annonce légale : la société O.B.M. et la société PORTAKABIN (construction modulaire). D'autres sociétés ont été contactées mais n'ont pas répondu.

Entre temps, M. BORDET a rencontré une entreprise de maçonnerie qui a fourni une proposition pour une construction traditionnelle. Il s'est avéré que le prix était moins élevé que les propositions des sociétés O.B.M. et PORTAKABIN.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, vote pour une construction traditionnelle. L'architecte du groupe scolaire sera contacté afin qu'il fournisse une proposition financière pour l'établissement de la demande de permis de construire, le visa d'un architecte étant obligatoire pour cette construction.

Il ne sera pas nécessaire de déléguer le suivi du chantier à une entreprise spécialisée, il sera assuré par les élus.

Délai d'exécution : environ 3 mois après l'obtention du permis de construire.

3°) Salle socioculturelle

- **Circulation aux abords** : M. le Maire fait remarquer que des voitures empruntent régulièrement les voies d'accès à la salle comme une rue (afin d'éviter le carrefour). De plus, des véhicules se garent sur le plateau sportif, hors des places de parking matérialisées. Après discussion, le conseil municipal décide :
 - la pose de panneaux signalant les parkings
 - une réflexion sur la pose de 4 plots qui pourront être démontés lors des manifestations
 - une demande de subvention au titre des amendes de police
- **Habillage poutre avant scène** : l'arête de la poutre est endommagée. Un devis d'habillage a été fourni par une entreprise : coût TTC 1 090.99 €. Le conseil municipal trouve ces travaux onéreux et va donc étudier une autre solution. M. BORDET déplore la conception de l'architecte qui aurait dû prévoir une arête arrondie.
- **Remarques de M. Christian PREVOST** :
 - Quelques prises de courant se déboîtent : elles seront vérifiées
 - Les stores du hall d'entrée ne fonctionnent pas : conflit entre les entreprises INEO et TECMIR qui se rejettent les responsabilités. Nombreux courriers envoyés par M. BLOCKLET aux deux sociétés qui doivent régler le problème.
 - La friteuse qui n'a pas fonctionné lors de la rèderie : problème dû à une mauvaise utilisation (utiliser de l'huile liquide et non de l'huile en pain). Le thermostat de sécurité a été remplacé par la Sté DUBOIS, au titre de la garantie.

4°) Eglise

- **Travaux en cours** : comme demandé lors de la précédente réunion, M. le Maire donne lecture des fiches techniques des produits utilisés pour le traitement des pierres. Les produits semblent corrects, seul un problème lié à leur emploi en période de canicule (Juillet) est à incriminer.
- **Travaux supplémentaires** : pose de gouttières en zinc. Deux entreprises ont été contactées : l'une ne possède pas d'échafaudage, la seconde (l'entreprise CAUX), propose un devis de 2 962.25 € TTC. De plus, elle soumet une plus-value pour l'habillage des contreforts en pierre par de l'ardoises naturelles : 380.93 € TTC.
Le conseil municipal décide la pose des gouttières et demande à M. BLOCKLET de revoir la plus-value pour l'habillage des contreforts.

5°) Recrutement d'un agent en contrat d'accompagnement pour l'emploi

La consultation s'effectue par le biais de l'ANPE de Doullens. Quatre propositions ont été réceptionnées à ce jour. M. le Maire clôturera le dossier en fin de semaine 47.

6°) Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire fait part au conseil d'une réunion tenue en préfecture relative aux zones A1 et A2 (route de Naours – RN 25). L'Administration a fait modifier ces deux zones, ce qui aura pour but à long terme d'urbaniser la route de Naours en face du lotissement.

L'enquête publique sera lancée en Janvier 2007, le tribunal administratif va nommer prochainement un commissaire-enquêteur.

7°) ATESAT : Assistance Technique de l'Etat fournie pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du territoire, représentée par la DDE, qui consiste en :

- Assistance dans le domaine de la gestion et de l'entretien de la voirie (arrêtés de circulation...)
- Assistance dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat (aménagement de la place publique par exemple)
- Missions complémentaires :
 - Sécurité routière
 - Gestion du tableau de classement de la voirie

La précédente convention a été signée le 15/12/2003 pour trois ans. Elle arrive à expiration le mois prochain. Le conseil municipal décide de la renouveler.

8°) Restauration des registres d'Etat civil

Les municipalités précédentes avaient commencé les travaux de restauration des registres d'état civil et de délibérations les plus anciens.

M. LOMBARD a pensé qu'il fallait continuer ce travail de restauration et a sollicité un devis pour le registre 1775-1784 auprès de l'entreprise DEREMAUX d'Amiens, qui a relié le dernier registre décennal 1993-2002. Coût : 1 628.95 € TTC. Le conseil municipal émet un avis favorable. Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Général. Une question toutefois se pose : son octroi sera-t-il pris sur l'enveloppe triennale de la commune ou sur une autre ligne budgétaire ? M. BLOCKLET se renseignera auprès de la Communauté de Communes.

9°) Trésorerie : état des restes à recouvrer (budget commerce "Café de la Mairie")

Concerne le loyer de Juillet 2002 impayé : 152.45 €.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à présenter cette somme en admission en non-valeur.

10°) Proposition de nom au stade de football

M. MACEWKO propose de donner le nom de Fernand LEMAIRE au stade de football, en reconnaissance de son dévouement pour les activités sportives, associatives au sein du village.

M. BORDET propose également de nom de Albert DELVAL qui avait créé le club de football avec Fernand LEMAIRE. Il informe les conseillers que le groupe scolaire pourrait porter son nom, M. LEMAIRE ayant œuvré durant de longues années à notre école communale. M. le Maire informe son conseil que le nom de Fernand LEMAIRE pourrait être donné à l'"Espace Associations" qui sera construit prochainement sur la place publique.

Une discussion s'instaure alors entre les conseillers : M. DELVAL a œuvré pour le club de football de Talmas mais également au sein du district. M. LEMAIRE quant à lui, a soutenu activement le club par sa présence sur le terrain de Talmas ainsi qu'à l'extérieur.

M. BLOCKLET décide de passer au vote :

1°) Faut-il donner un nom au stade ? : 7 voix POUR (MM. ROUSSEL, PREVOT Samuel, LOMBARD, DEBUYSSCHER, FREY, MACEWKO, Mme LEBEGUE) ; 3 ABSTENTIONS (MM. BLOCKLET, BORDET, PREVOST Christian)

2°) Le nom de Fernand LEMAIRE ? : 6 voix POUR (MM. ROUSSEL, PREVOT Samuel, LOMBARD, DEBUYSSCHER, MACEWKO, Mme LEBEGUE) ; 4 ABSTENTIONS (MM. BLOCKLET, BORDET, FREY, PREVOST Christian)

Suite au vote, le stade de football s'appellera "Stade Fernand LEMAIRE".

11°) Questions diverses

Bibliothèque communale : le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la charge des bibliothèques en réseau avec la Communauté de Communes Bocage Hallue. Grâce à cette adhésion, il sera possible d'obtenir une subvention de 1500 € pour la bibliothèque de Talmas.

Projet éolien : toujours en attente, l'Armée de l'Air ayant émis un avis défavorable au projet.

Paiement de factures en section investissement afin de récupérer la TVA :

- Le Moniteur (annonce légale appel d'offres espace associations) : 338 €
- Beaurain (matériel pour confection guirlandes de Noël) : 1 442.98 €
- Autelec (travaux église salle socioculturelle) : 269.10 €
- Henri Julien (complément vaisselle salle socioculturelle) : 427.15 €

Avis favorable du conseil municipal.

Effacement des réseaux place publique et rue Abbé Bréart - estimation financière de la part communale par la Fédération Départementale d'Énergie :

- Place publique : 44 500 € H.T.
- Rue Abbé Bréart : 50 000 € H.T.

Le conseil municipal donne son accord de principe sur ces estimations, souhaite la réalisation des travaux pour la place publique en 2007 et la rue de l'Abbé Bréart en 2009/2010.

Buts du terrain de football : Une vérification effectuée par le district de Football sur la conformité du terrain s'est effectuée le 02/11/06. Il s'avère que la hauteur réglementaire des buts n'est plus respectée. Des travaux seront envisagés à la fin de la saison de football.

Dates officielles des échéances électorales 2007 :

- Election présidentielle : 22 Avril et 6 Mai
- Elections législatives : 10 Juin et 17 Juin

Demande d'emplacement pour vente ambulante de pizzas : le conseil municipal émet un avis favorable pour le vendredi soir, le précédent ayant cessé sa présence dans la commune.

Cérémonie du 11 Novembre : à l'initiative du Souvenir Français, 41 bougies symbolisant "Les Flammes de la Mémoire en hommage aux soldats disparus de la Grande Guerre, seront allumées par les enfants de l'école, lors de la cérémonie du 11 Novembre, au Monument aux Morts et au cimetière. Coût 82 €. Le produit de la vente des bougies servira au Souvenir Français pour l'entretien des tombes militaires.

Concours des maisons fleuries : M. LOMBARD fait part d'un courrier envoyé par une administrée de la commune et d'une rencontre en mairie, qui lui a fait part de son étonnement quant aux résultats du concours. M. LOMBARD signale que les maisons fleuries étant toujours les mêmes, il est normal de retrouver les mêmes lauréats. De ce fait, il pose la question suivante au conseil : faut-il maintenir le concours, a-t-il encore un intérêt ? M. BLOCKLET propose de le maintenir jusqu'à la fin du mandat électoral.

Fléchage de la salle socioculturelle : demande d'une personne présente à la réunion : lors de manifestations, il n'est pas rare de rencontrer des personnes qui cherchent la salle. Le conseil municipal décide d'y remédier par la pose de panneaux. Des devis seront sollicités.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Talmas, le 10 Novembre 2006

Le Maire – P. BLOCKLET